

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 26 novembre 2021

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 15

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

68_2021

Secrétaire de Séance :

M. Virginie SOIGNEUX

OBJET :

- Echange de parcelles avec l'EHPAD de Landrecies

Etaient présents (15) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sandrine MERCIER, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE.

Ont donné pouvoir (7) : Fanny RICHARD donne pouvoir à François BLAT, Simon BRASSART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Audrey MONNIER, Romain POLLART à Francis DUPIRE, Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Annick CORNELIS donne pouvoir à Marie-Claire DELAIRE, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

Absente (1) : Gwenaelle BEAUDON,

La commune a été contactée l'année dernière par la Résidence du Pays de Mormal afin d'évoquer la construction d'un nouvel EPHAD sur la commune.

Initialement, l'établissement devait se situer route de la folie, sur les parcelles cadastrées B 1327 – B 2787. Eloigné du centre-ville, le terrain ne correspond plus aux critères d'installation de ce type d'établissement.

Le terrain cadastré A 2143 a été proposé, compte tenu de son emplacement proche du futur béguinage, du pôle santé et des services communaux.

Ainsi, par délibération en date du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation de la parcelle A 2143, dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD de Landrecies.

Il a été convenu d'échanger des parcelles entre la commune et l'EHPAD, notamment pour constituer des réserves foncières communales. Cela concerne le terrain initial ainsi que les jardins ouvriers situés route d'Happegarbes.

L'ensemble des parcelles a fait l'objet d'une estimation du service des domaines, étant précisé que la parcelle devant accueillir le futur EHPAD, d'une contenance de 28 406 m² est ramenée à 7 502 m² pour le projet.

Les estimations sont les suivantes :

EHPAD	SURFACE	ESTIMATION
Parcelles B 1327, B 2787	11 746 m ²	115 000 €
Parcelle B 833	5 805 m ²	46 000 €

COMMUNE	SURFACE	ESTIMATION
Parcelle A 2143	28 406 m ² , ramenés à 7 502 m ²	190 000 € (date du 18 octobre 2021)

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits
Le Maire**

François ERLEM

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'échange foncier se réalise, avec accord des parties, sans soulte, compte tenu de l'intérêt général du projet, des obligations de reconstruction de bâtiments publics incombant à la commune de Landrecies et d'autre part à la reconstruction de l'EHPAD Pays de Mormal de Landrecies

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'approuver l'échange des parcelles avec l'EHPAD de Landrecies et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Francis DUPIRE, à signer les documents à intervenir.

